

**Îlot urbain désaffecté rue René Descartes et rue des Docteurs  
Grandjean**

**CONFLANS-EN- JARNISY - (54) –**

**BILAN DE LA PROSPECTION PRÉVENTIVE BIODIVERSITÉ  
Projet de démolition d'un îlot urbain en zone inondable**



Vue générale à partir de la rue des Docteurs Grandjean à CONFLANS-EN- JARNISY (54)  
– extrait Googlemap

Participants :

M. GIRARDEAU / DGS, M. FARRONI / service technique, MM. KNOCHEL et BELLAN /  
écologues - l'AdT

Numéro interne : 4043

Mai 2021



---

## **Contexte**

La commune de Conflans-en-Jarnisy prévoit la démolition d'un îlot urbain insalubre et en zone inondable de l'Orne. L'exécution du permis de démolition est soumise à une visite préventive d'inventaire des éventuelles espèces protégées.

La commune a confié à l'Atelier des Territoires cette visite préventive sur les éventuels enjeux faunistiques.

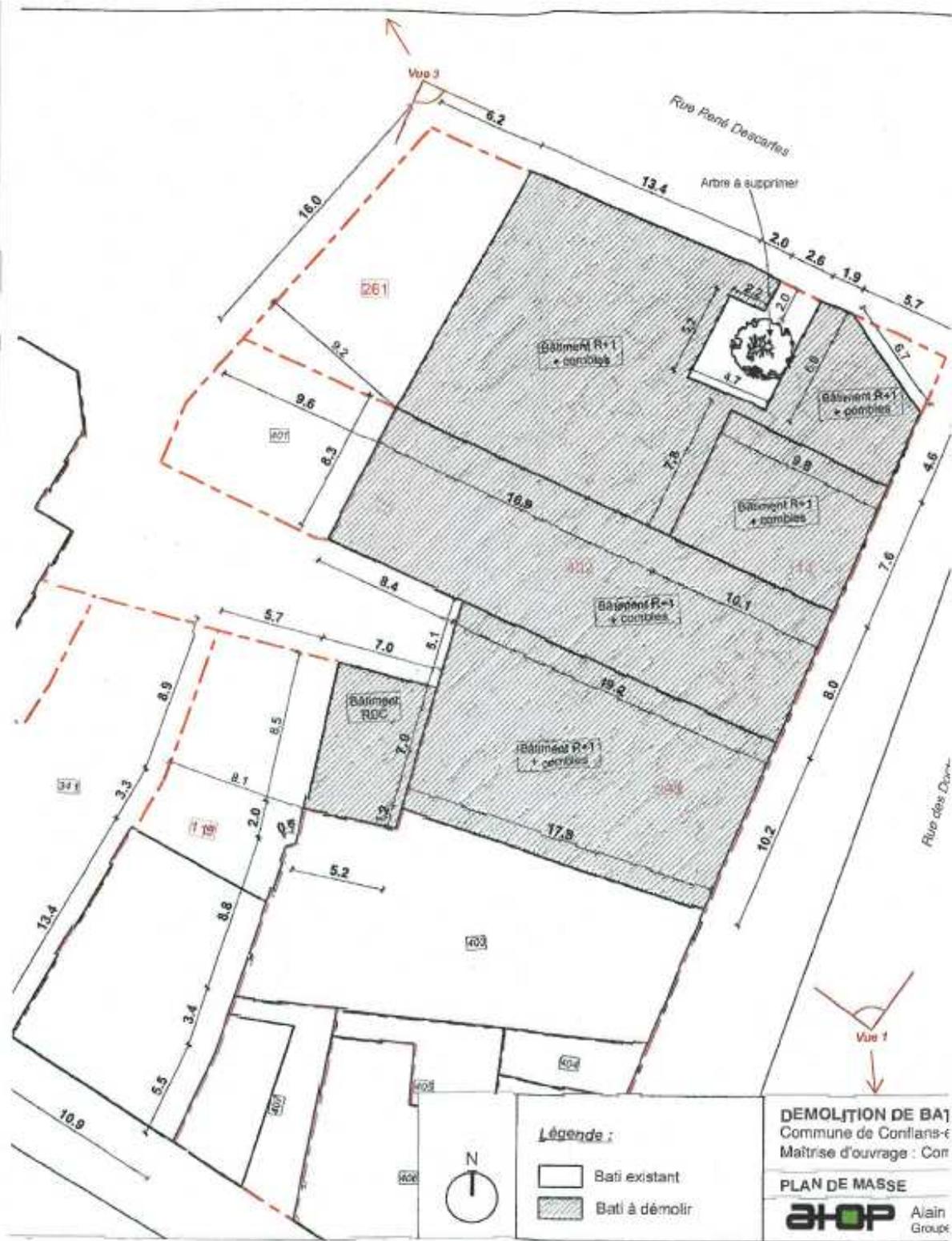
Cette démarche vise à assurer la conformité avec la réglementation.

Une visite commune a été réalisée le mardi 18 mai 2021.

## **Éléments factuels de la visite préalable**

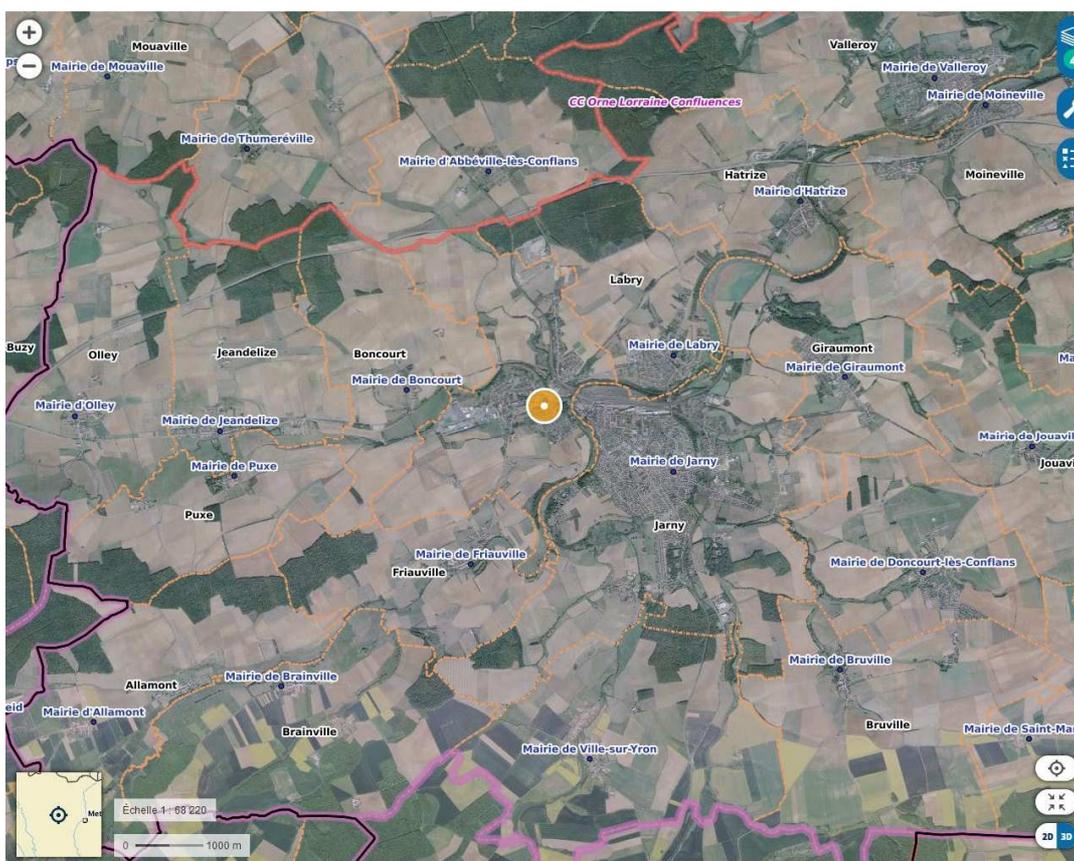
L'îlot comprend 5 bâtiments de logements et de service (dentiste, kinésithérapeute, coiffeur) et des annexes (garages, granges, locaux techniques).

Emprise cadastrale de la zone d'étude.



Source : ATOP Architectes

Carte de localisation du site de la zone d'étude  
(fond Orthophotoplan – IGN)

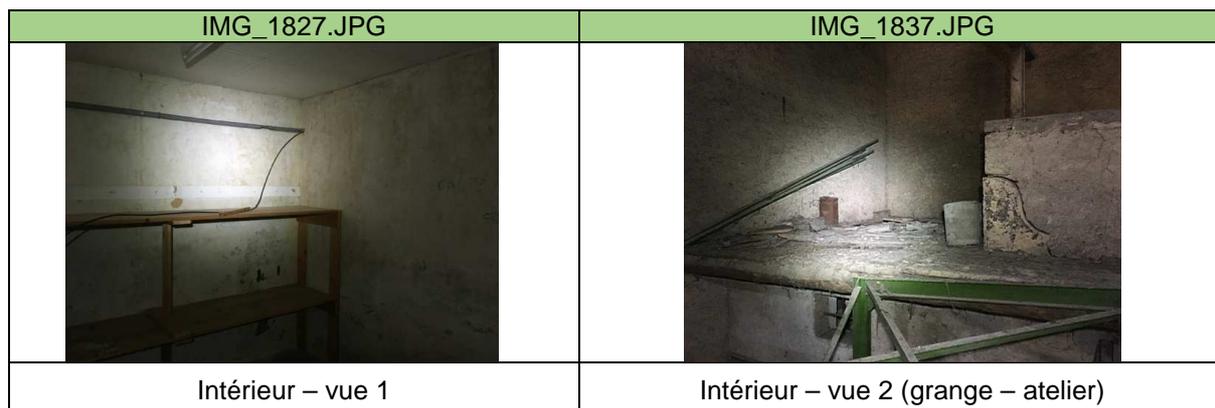
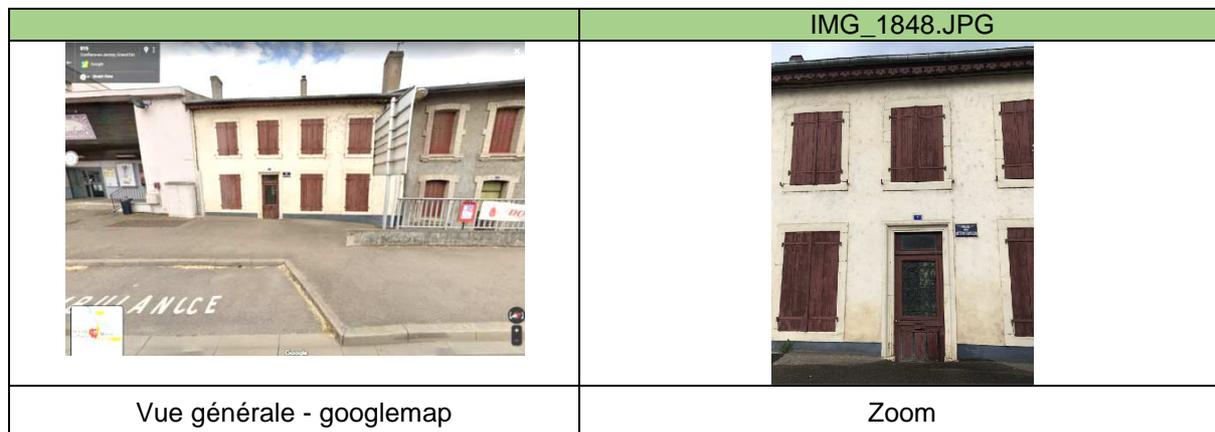


Carte de la zone d'étude définie par la délimitation jaune (fond Orthophotoplan – IGN)



# Compte rendu photographique commenté de la visite préventive « biodiversité » de l'îlot urbain

## Maison n°1 rue des Docteurs Grandjean



### Observations :

Rien à signaler en faune protégée. 1 nid de Pigeon domestique (non protégé)

## Maison n°3 rue des Docteurs Grandjean

 <p>A wide-angle photograph of a two-story stone building with red shutters, viewed from a street. A banner is visible in the foreground, and the road is marked 'D15'.</p>	<p>IMG_1865.JPG</p>  <p>A close-up photograph of the stone facade of the house, showing windows with red shutters and a balcony railing.</p>
<p>Vue générale - googlemap</p>	<p>Zoom</p>
<p>IMG_1853.JPG</p>  <p>An interior photograph of a room with patterned wallpaper and a window with red shutters.</p>	<p>IMG_1863.JPG</p>  <p>An interior photograph of an attic or workshop area, showing wooden beams and a corrugated metal ceiling.</p>
<p>Intérieur – vue 1</p>	<p>Intérieur – vue 2 (grange – atelier)</p>

### Observations :

Rien à signaler en faune protégée. 1 ancien nid fortement dégradé d'Hirondelle rustique.

### Maison n°5 rue des Docteurs Grandjean

	<p style="text-align: center;">IMG_1866.JPG</p> 
<p style="text-align: center;">Vue générale - googlemap</p>	<p style="text-align: center;">Zoom</p>

<p style="text-align: center;">IMG_1853.JPG</p> 	<p style="text-align: center;">IMG_1867.JPG</p> 
<p style="text-align: center;">Intérieur – vue 1</p>	<p style="text-align: center;">Intérieur – vue 2</p>

Observations :  
Rien à signaler en faune protégée.

### Maison n°7 rue des Docteurs Grandjean

	
<p style="text-align: center;">Vue générale - googlemap</p>	

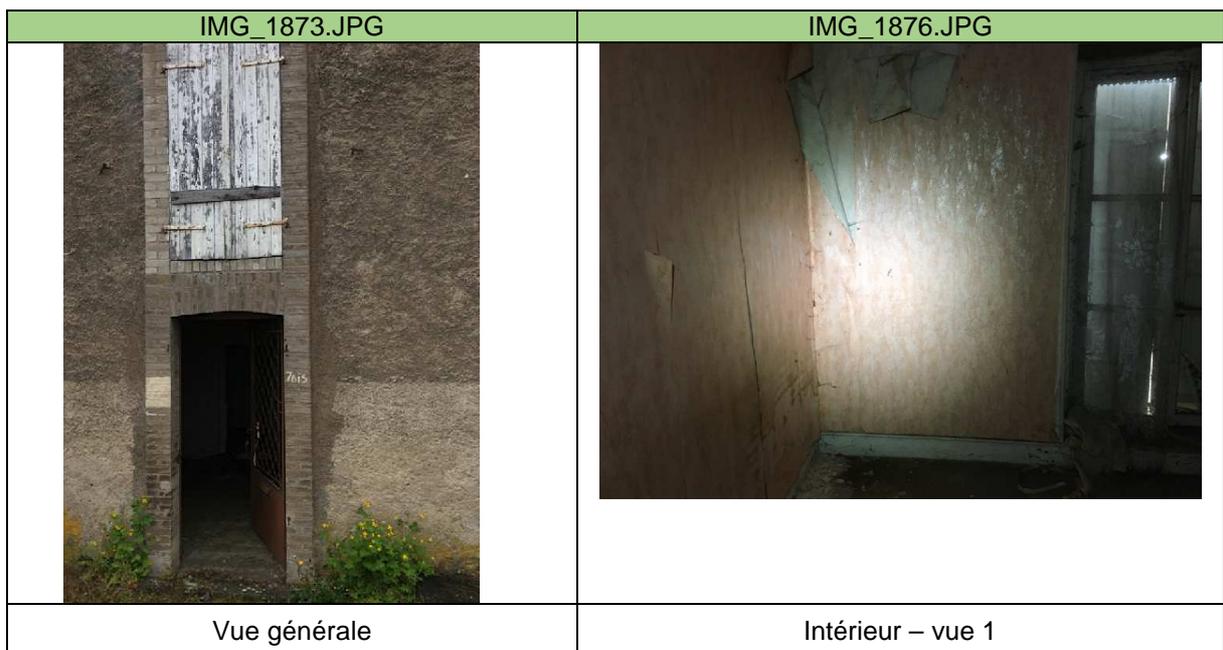
Observations : **1 nid en état mais non utilisé d'Hirondelle de fenêtre** (pas de traces d'utilisation de 2021 ni 2020). Pas d'autres nids observés dans le secteur. Il s'agit en tout vraisemblance d'une nidification passée isolée.

## Jardinnet entre Maison n°7 et 7b rue des Docteurs Grandjean



Observations : **Mésange charbonnière** et **Bergeronnette des ruisseaux** avec becquée (nid dans le « pâté de maisons » à démolir).

## Maison n°7b rue des Docteurs Grandjean et grange partiellement effondrée



IMG_1883.JPG	IMG_1882.JPG
	
Grange partiellement effondrée – vue 1	Grange partiellement effondrée – vue 2

Observations :

La grange partiellement effondrée héberge en toute vraisemblance **un couple nicheur d’Hirondelle rustique** (couple alarmant). Pour des raisons de sécurité, nous n’avons pas pénétré dans cette enceinte à la structure délicate.

### Garage rue René Descartes

	IMG_1885.JPG
	
Vue générale - googlemap	Intérieur – vue 1

Observations :

Rien à signaler en faune protégée.

## Bilan par taxon (faune et flore protégées)

**Avifaune protégée :**

- Un nid inoccupé d’Hirondelle de fenêtre ;
- 1 couple nicheur d’Hirondelle rustique dans la grange effondrée ;
- 1 couple de Bergeronnette des ruisseaux nicheur dans la partie nord ;
- 1 couple de Mésange charbonnière nicheur.

Nous avons observé en bâtiment un ancien nid décollé d’Hirondelle rustique, d’anciens nids de Rougequeue noir, un nid occupé de Pigeon domestique (non protégé)

**Chiroptérofaune :** aucun indice (ni d'individus, ni de traces de type guano ou suint). Conditions peu favorables pour les espèces fissurales et absence de colonie d'espèces de combles vastes (Grand murin, Rhinolophes...).

<b>Reptiles :</b> /.	<b>Flore :</b> /.	<b>Habitats naturels :</b> /.
----------------------	-------------------	-------------------------------

**Autres groupes taxonomiques et espèces patrimoniales :** néant.

## Synthèse

La visite préventive du 18/05/2021 a mis en évidence quelques enjeux sur des oiseaux protégés mais pas sur les Chiroptères.

Nous considérons qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer des inventaires complémentaires. Des mesures d'évitement et de compensation sont à mettre en place.

Par ailleurs, une **demande de dérogation** au titre des espèces protégées est d'ores et déjà requise en raison de la présence à minima de nids pérennes d'oiseaux protégés (Hirondelles rustique et de fenêtre). En mesure de compensation, la pose de nichoirs en béton de bois sera requise au prorata des nids et dans un environnement proche. Les nids des autres espèces recensés ne sont pas pérennes et la disparition de l'habitat de nidification ne mettra pas en danger la population locale de ces taxons (espèces communes non menacées). Ces autres espèces ne nécessitent pas de dérogation s'il y a intervention hors nidification.

Des mesures d'accompagnement pourront éventuellement être proposées pour les autres oiseaux protégés (nichoirs en béton de bois). À poser dans un espace vert de la commune par exemple.

## Préconisations au sujet du curage et de la déconstruction des bâtiments :

Nous préconisons :

- un **curage/démolition des bâtiments entre septembre et février** pour ne pas interférer avec les espèces d'oiseaux nicheuses anthropophiles (mesure d'évitement) ;
- la pose de deux nichoirs (ou un double) à Hirondelle de fenêtre de substitution pour le nid inoccupé du n°7 (mesure compensatoire). La pose pourra se faire sur un bâtiment communal à proximité de l'îlot (près du rond-point) ;
- la pose de deux nichoirs à Hirondelle rustique de substitution pour le nid occupé de la grange effondrée (mesure compensatoire) dans un espace adapté dans un périmètre raisonnable autour de l'îlot à déconstruire (mesure compensatoire).